



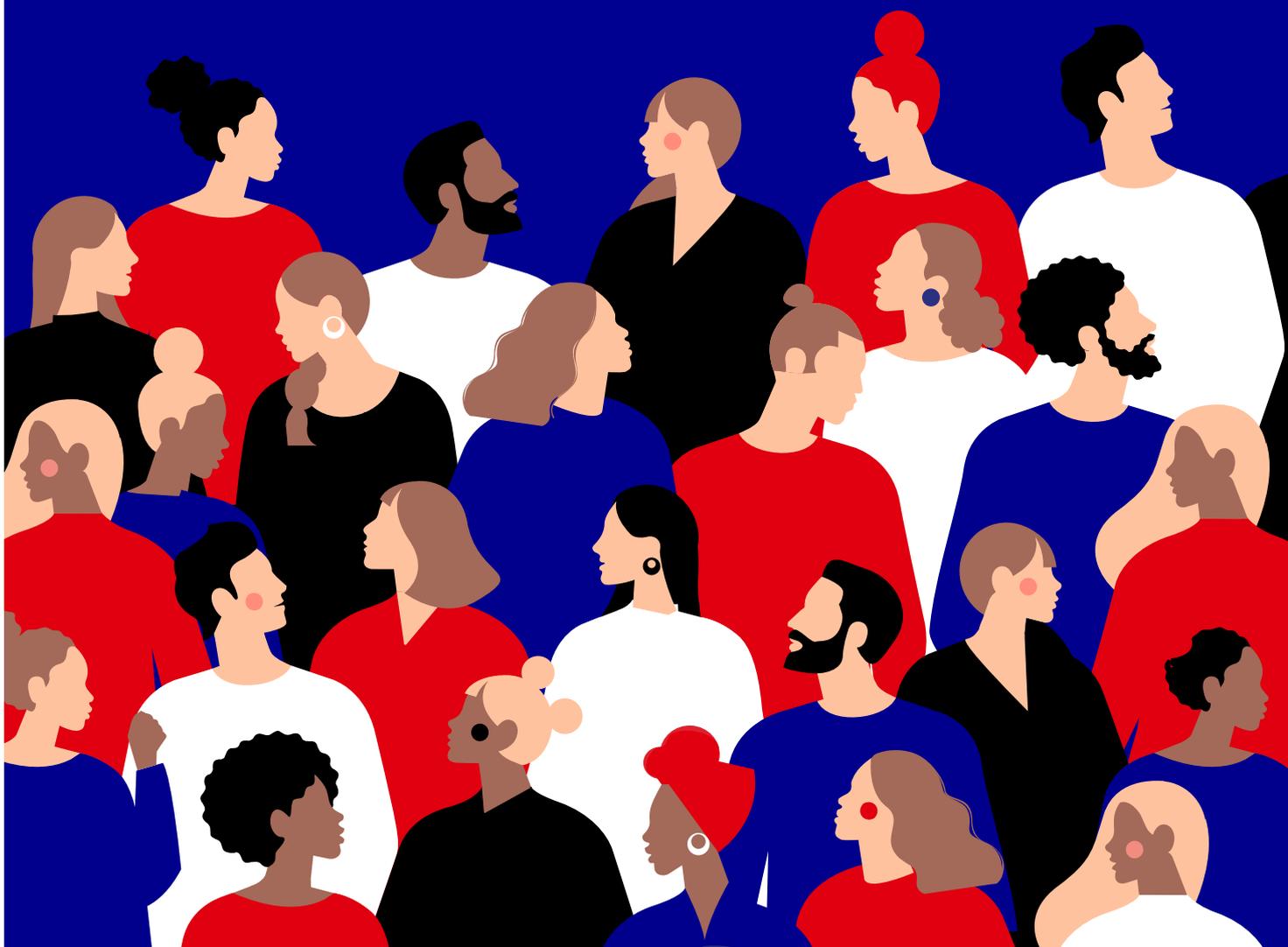
PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

15 10

2021

Dispositifs d'intégration des primo-arrivants dans le département



L'intégration des populations étrangères qui sont admises au séjour en France est un enjeu majeur.

Toute personne non européenne qui est admise à séjourner en France et qui souhaite s'y installer durablement signe un contrat d'intégration républicaine avec l'État. Le signataire s'engage à suivre des formations pour favoriser son insertion dans la société française, qui sont obligatoires. En fonction du niveau de français, des formations linguistiques sont mises en place. 147 contrats d'intégration républicaine ont été signés en 2020 dans les Hautes-Pyrénées.

Il s'agit de les accompagner pour surmonter les obstacles que peuvent être la barrière de la langue, la non connaissance de nos institutions et de notre modèle républicain, de notre marché du travail afin de permettre leur intégration dans la société française.

Ces contrats mettent l'accent sur trois priorités :

- l'exigence de maîtrise de la langue française
- les droits et devoirs
- l'accès à l'emploi

L'exigence de maîtrise de la langue française

En 2020, **127 personnes ont suivi un premier parcours de formation linguistique** de niveau DELF A1 (1er acquis) dans le cadre des formations linguistiques obligatoires prescrites par l'OFII.

L'effort de formation linguistique a été nettement renforcé depuis le 1er mars 2019 puisque le nombre d'heures d'enseignement délivré par les prestataires de l'OFII est passé de 200 h à 400 h (pouvant atteindre 600 heures pour les publics ne sachant ni lire ni écrire).

Plusieurs dispositifs complètent cette offre linguistique dans le département :

- **Des ateliers linguistiques en faveur des primo-arrivants sur Tarbes et Lourdes** portés par l'association Portes Ouvertes
- **Des ateliers socio-linguistiques dans 4 des 6 quartiers prioritaires Politique de la Ville** (3 à Tarbes et 1 à Lourdes)
- **Un atelier linguistique en faveur des parents primo-arrivants** intégrant l'accueil des enfants de moins de 3 ans
- Dans le cadre de projets en direction des jeunes bénéficiaires d'une protection internationale (projet porté par l'association Atrium-FJT, **les jeunes réfugiés de moins de 25 ans bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement adaptés ainsi que d'un parcours de 80 heures de formation**. Des modules de français à visée professionnelle sont également dispensés
- **Un parcours complémentaire de 200 heures de cours de français aux bénéficiaires d'une protection internationale du département** délivrés par l'association Portes Ouvertes.



Cette dynamique a été confortée dans le département en diversifiant l'offre linguistique, notamment en **développant les cours de français à visée professionnelle** mais aussi en structurant au mieux cette offre en **mettant en place une plateforme linguistique**.

Les droits et devoirs

Le partage des valeurs de la société française est essentiel à la réussite de l'intégration.

La formation obligatoire se déroule sur 4 jours et les thèmes abordés lors des trois premiers jours, par les 147 signataires, portent sur :

- les messages généraux du thème « Portrait de la France »
- les informations utiles sur la santé, l'emploi, la parentalité et le logement
- les principes fondamentaux de la République Française

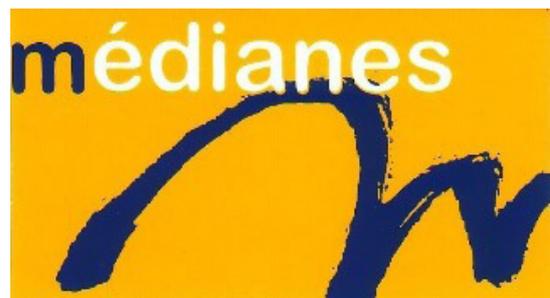
Un atelier thématique est proposé en fonction des besoins exprimés lors de la dernière journée afin de créer des liens directs, immédiats et privilégiés avec divers interlocuteurs autour de l'univers professionnel, social et culturel.

A partir de 2022, la dernière journée sera exclusivement consacrée à l'insertion professionnelle

La formation civique a été renforcée :

- doublement de la durée (de 12 à 24 heures),
- étalement sur plusieurs sessions, au moment où les personnes concernées maîtrisent encore mal le français,
- recentrage des contenus sur les valeurs de la République, la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes,
- adaptation des formations, avec des intervenants extérieurs et des visites.

En complément de ces heures de formation civique obligatoires délivrées dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicain, **l'association Médiannes** réalise un travail d'appropriation des valeurs de la République et de connaissance des institutions et du patrimoine **en organisant des visites et rencontres dans des lieux emblématiques : préfecture, mairie, palais de justice, théâtre, lieux de culte...**



L'École des Droits de l'Homme intervient également chaque année auprès de jeunes collégiens ou lycéens, ou d'un public adulte, pour travailler sur les valeurs de la République par la création de différents supports : jeu de société Républix, vidéos...

Enfin, **le dispositif « Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des élèves »**, porté par le collège REP Paul Eluard permet de travailler la langue française et les valeurs de la République tout en expliquant le fonctionnement de l'école à un groupe d'une quinzaine de parents primo arrivants.

L'accès à l'emploi

Le contrat d'intégration républicaine inclut désormais une dimension professionnelle et un accompagnement renforcé.

- ③ La Garantie jeunes est proposée par la Mission locale pour les jeunes entre 16 et 25 ans en situation de grande précarité qui ne sont pas ni en emploi, ni en formation, ni en étude. Ils sont accompagnés et bénéficient de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi. En 2020, 30 jeunes signataires ont bénéficié de cet accompagnement.
- ③ Le suivi renforcé par Pôle emploi dans le cadre de ses prestations de droit commun.
- ③ Le PIC IPR (plan investissement compétences insertion professionnelle des réfugiés) proposé par l'association ATRIUM FJT. Il s'agit d'une plateforme d'insertion professionnelle pour les plus de 25 ans afin de permettre au public, orienté par des acteurs du service public de l'emploi, de bénéficier d'un bilan de compétences, d'ateliers collectifs.



Contact

Service communication
Préfecture des Hautes-Pyrénées
Place Charle de Gaulle, 65 000 Tarbes
pref-communication@
hautes-pyrenees.gouv.fr
05.62.56.65.05 / 06.13.23.07.80



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*